

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

BUREAU

Séance du 13 Juillet 2018

Délibération N4

Accord cadre n° 2018-05-07 de collecte et traitement de déchets industriels banals pour le SDIS 36 – lot n° 1 : avenant n° 1 au marché.

VOTE : adopté à l'unanimité

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU l'accord cadre n° 2018-05-07 passé avec l'entreprise CTSP ;

VU le projet d'avenant n° 1 ;

CONSIDERANT le besoin nouveau de disposer d'une benne fermée ;

DECIDE

Article unique : l'avenant n° 1, ci annexé, à l'accord cadre n° 2018-05-07 passé avec l'entreprise CTSP est approuvé et monsieur le président est autorisé à le signer.


Serge DESCOUT